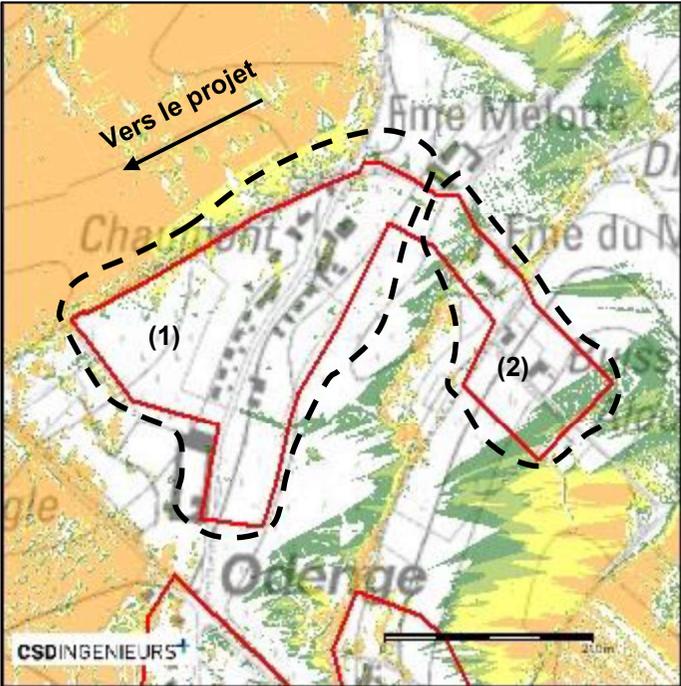


Lieu de vie	Critères d'évaluation et illustrations	Niveaux d'incidences paysagères
Commune de Perwez		
Odenge		
<p>Visibilité générale</p> <p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ZH/ZHCR/ZACC Zone boisée Zone de non-visibilité <p>Incidences paysagères quantitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> Négligeables Faibles Limitées Modérées Importantes 		<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 10,4 % • Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 2 éoliennes (depuis 2 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural) <p>Situé à l'est du projet, ce village ne possède presque pas de visibilité vers les éoliennes en raison de la forte présence de végétation dense à l'ouest de celui-ci, soit en direction des éoliennes.</p> <p>Le relief, la distance aux éoliennes et les obstacles visuels permettent de distinguer deux quartiers différents en termes d'incidences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Odenge ouest (1) • Odenge est (2)
<p>Figure 97 : Incidences paysagères quantitatives – Odenge</p>		

Lieu de vie	Critères d'évaluation et illustrations	Niveaux d'incidences paysagères
Analyse par quartier	<p>1/ Odenge ouest</p> <p>Critères quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distance au projet : minimum 1400 m • Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 6° <p>Critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties visibles des éoliennes : aucune <ul style="list-style-type: none"> ○ Obstacles visuels naturels : relief/bosquets d'arbres ○ Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées / immeubles à appartements • Orientation des vues : <ul style="list-style-type: none"> ○ espaces privés : majoritairement pas orientées vers le projet ○ espaces publics : pas orientées vers le projet 	<p>A l'échelle du quartier « Odenge ouest » : nulles</p>
	<p>2/ Odenge est</p> <p>Critères quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distance au projet : minimum 1700 m • Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 5° <p>Critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties visibles des éoliennes : pales, moyeu et mât partiel <ul style="list-style-type: none"> ○ Obstacles visuels naturels : arbres isolés/bosquets d'arbres ○ Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées • Orientation des vues : <ul style="list-style-type: none"> ○ espaces privés : majoritairement pas orientées vers le projet ○ espaces publics : pas orientées vers le projet 	<p>A l'échelle du quartier « Odenge est » : faibles</p>

Lieu de vie	Critères d'évaluation et illustrations	Niveaux d'incidences paysagères
	<p data-bbox="421 343 544 368"><u>Illustration :</u></p>  <p data-bbox="421 703 996 729">Figure 98 : Panorama depuis la rue du Meunier, Odenge</p>	